

Format vidéo

Recommandations d'encodage pour la mise en ligne des vidéos de figures et de routines :

- Format : MP4, MOV/QuickTime ou MKV
- Résolution : 720p, 1080p, 1440p, 2160p
- Aucune taille limite lorsque partage sur DropBox

Spécifications pour les figures :

- La personne en charge de filmer les figures (caméraman) devra se placer à **1m du bord** de la piscine. Elle devra se tenir debout et maintenir l'appareil électronique proche d'elle. En tout temps, la balise (flag) doit demeurer visible.
- Le caméraman devra demeurer immobile pendant la durée totale de la prestation.
- Les balises (flags) devront être placés comme le montre les schémas suivants :



- Chaque figure devra être filmée individuellement.
- Les vidéos devront être filmé à l'horizontal à l'exception de la figure du *Barracuda* (**portrait/verticale**).
- Les vidéos devront être nommés au même titre que la nomenclature de musique (**Annexe 7 du manuel des règlements**).

Spécifications pour les routines et les éléments imposés d'équipe (*Festival par équipe*) :

- Le caméraman devra être sur le bord de la piscine, sans zoom actif dans l'appareil électronique.
- Au début du vidéo, le caméraman devra filmer ses pieds pour montrer qu'il est bel et bien sur le bord de la piscine.
- Par la suite, le cadrage de la vidéo devra inclure **la moitié de la piscine**, c'est-à-dire que **l'image devra contenir le cône placé à 12,5m sur le bord opposé de la piscine ainsi que la plage de départ**.
Exemple de zoom : <https://youtu.be/SruapJQSPrc>
- Le caméraman pourra suivre le déplacement de la routine en ne **touchant plus le zoom fait au départ de la routine**.
- Chaque club devra respecter le même arrangement vidéo pour assurer une constance.
- Le vidéo devra débuter 5 secondes avant le début de la musique et terminer **5 secondes après la fin de la musique**.
- Les vidéos devront être nommés au même titre que la nomenclature de musique (**Annexe 7 du manuel des règlements**).



**NATATION
ARTISTIQUE
QUÉBEC** 

Spécifications pour les *landrills*:

- Le cadrage de la vidéo devra inclure l'athlète des pieds à la tête avec un espace d'au minimum 1m à l'avant et à l'arrière du participant.
- Le caméraman devra rester immobile pour la totalité de la vidéo.
- Le vidéo devra débuter 5 secondes avant le début de la musique et terminer 5 sec après la fin de la musique.
- L'athlète devra performer son *landrill* de profil à la caméra.
- Les vidéos devront être nommés au même titre que la nomenclature de musique (Annexe 7 du Manuel des règlements).

Spécifications pour les habiletés à sec et la routine d'habiletés au sol :

- La personne en charge de filmer les habiletés (caméraman) devra se placer à 3m du participant. Il/elle devra se tenir assis et maintenir l'appareil électronique proche de son corps.
- Le caméraman devra demeurer immobile pendant la durée totale de la prestation.
- Le caméraman devra filmer dans le format paysage (à l'horizontal).

Exemple pour la routine d'habiletés au sol : https://www.youtube.com/watch?v=Aynt_ILiBok

Protocole de base pour l'évaluation en ligne des habiletés à sec, de la routine d'habiletés au sol et des *landrills* :

- Les genoux et les chevilles des athlètes doivent être exposés pour l'évaluation.
- L'habillement de l'athlète doit respecter le règlement NAQ-4.11.1.6.
- Les athlètes doivent avoir fait un échauffement d'au moins 15 minutes avant la session d'évaluation.
- Les athlètes doivent, si possible, faire leur évaluation sur un tapis de yoga (habiletés).
- L'environnement d'évaluation doit être minimaliste et pas trop surchargé.
- Les athlètes doivent s'installer dans la position de départ et attendre que l'organisateur leur dise de commencer.
- Les athlètes doivent conserver leur habileté jusqu'à ce que l'organisateur leur dise d'arrêter.
- Les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes ont la capacité physique pour participer aux épreuves à sec.
- Les entraîneurs doivent s'assurer que les consignes de sécurité relative aux événements virtuels à domicile soient respectées.

